

REGLEMENT DE MANOEUVRE DE L'ARTILLERIE

Titre(s): REGLEMENT DE MANOEUVRE DE L'ARTILLERIE : INSTRUCTION A PIED.
DESCRIPTION ET EMPLOI DES ARMES PORTATIVES / Ministère de la Guerre.

Auteur(s): Ministère de la Guerre.

Editeur, producteur: Paris : 1ère partie - titre 2, 1926

Description matérielle: 143 .

Résumé ou extrait: Description et utilisation d'armes à feux portatives.

Sujet(s): ARTILLERIE

PISTOLET

REVOLVER

MUNITION

REGLEMENT MILITAIRE